

Prunet Infos

La lettre municipale

N° 12

Juin - Juillet 2013

Le Mot du Maire



HALTE AUX NORMES

400 000 : c'est le nombre de normes qui régissent notre quotidien. Une spécificité française qui nous rend champion de la complexité administrative.

Du nombre de saucisses servies à la cantine, à la largeur des portes, ces normes sont toujours plus nombreuses sous forme de lois, de décrets, de circulaires, de règlements – qui est responsable ?

- les citoyens qui réclament plus de sécurité dans tous les domaines et n'hésitent pas à mettre en cause les élus devant les juridictions ce qui oblige l'administration à édicter des règles pour se protéger.

- les industriels qui veulent aussi des normes pour proposer de nouveaux produits.

Les maires ruraux pensent eux que les normes sont si nombreuses que les maires n'ont d'autres choix souvent que de ne rien faire ou de faire dans l'illégalité car les normes sont génératrices de coûts prohibitifs.

Si elles sont parfois nécessaires, il faut se poser la question de savoir pour chacune d'elle si elle est utile ou non.

Aussi nous plaidons pour en diminuer le nombre. Une haute autorité d'évaluation des normes est en cours de création. Nous espérons être entendus.

Michel MERAL

Travaux en cours ●●●●

MAIRIE

Les travaux de réhabilitation de deux logements dans le bâtiment de l'ancienne poste et de l'extension du bâtiment pour y installer la mairie sont bien avancés malgré de nombreuses journées d'intempéries. Les travaux devraient se terminer au 3^{ème} trimestre ce qui libérera de la place dans l'école qui fera l'objet de nombreux aménagements.

EGLISE

La mise en accessibilité de l'accès à l'église est en cours de réalisation. Un plan incliné permettra aux personnes à mobilité réduite d'accéder à ce bâtiment sans assistance.

ECOLE

Un tableau numérique et un vidéoprojecteur nouvelle génération viennent d'être installés dans l'école.

Notre volonté est de permettre d'offrir à nos enfants les mêmes outils pédagogiques que dans les écoles urbaines.

Le coût de cet équipement s'élève à 5 000 € environ.



Budget 2013

Voir page 2

Infos pratiques :

La mairie est ouverte lundi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h
et le mardi de 14 h à 17 h - Tél. 04 71 62 60 56

Internet : www.communedeprunet15.fr



Vie de la commune

A qui s'adresser ?

Association communale de chasse :

M. Louis DESTAING
04.71.62.60.71

Club

Couleurs d'automne :

M. Jean-Louis LAROUSSINIE
04.71.62.61.07

Association des parents d'élèves :

Mme Chantal ERNEST
04.71.47.07.33

Sporting Club Châtaigneraie :

Mme Geneviève NOLORGUES
04.71.62.63.93

Association des anciens combattants de PRUNET :

M. Louis PUECH
04.71.62.60.10

Comité des fêtes :

M. Vincent LAROUSSINIE
04.71.62.62.01

Art de vivre et yoga :

Mme Michèle LALAUURIE
04.71.62.60.69

Vie paroissiale :

Mme Michèle LALAUURIE
04.71.62.60.69

Les enfants du Trad (musiques traditionnelles) :

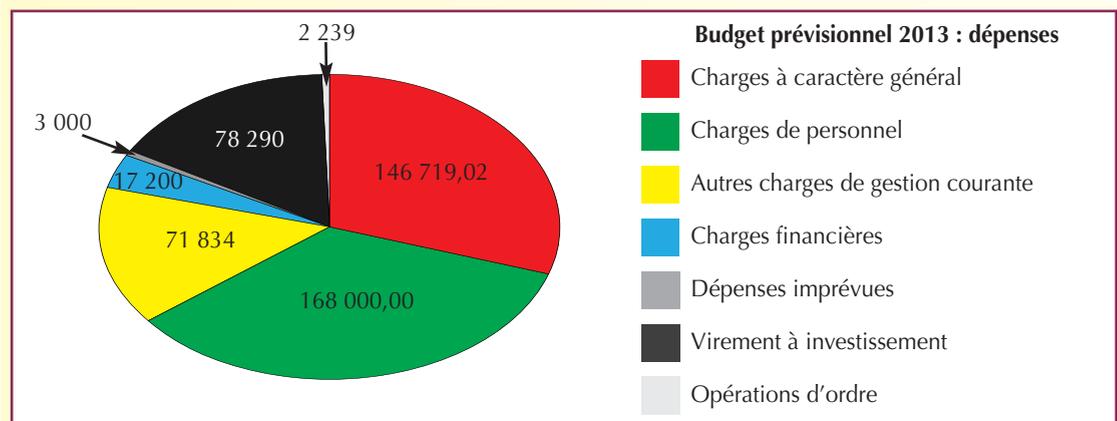
Mlle Patricia CAUMON
06.78.40.32.28

Budget 2013 : section fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2013 se compose comme suit :

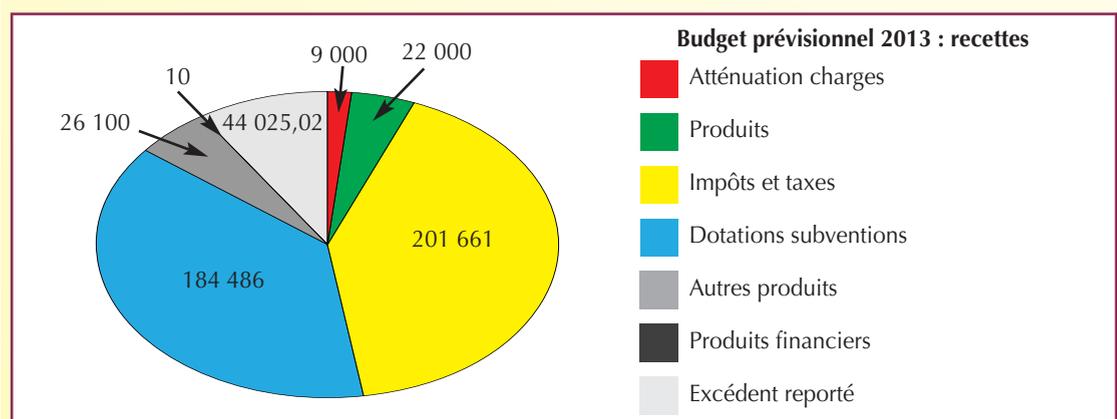
1 - Les dépenses en euros

| | |
|---|-------------------|
| • Charges à caractère général qui comprennent les dépenses d'énergie, de fournitures, de carburant, d'assurances, le financement des travaux hors investissement..... | 146 719,02 |
| • Charges de personnel qui comprennent les salaires, les charges et cotisations diverses. | 168 000,00 |
| • Autres charges de gestion courante qui comprennent les subventions aux associations, le remboursement du contingent d'aide sociale, les indemnités des élus..... | 71 834,00 |
| • Charges financières qui correspondent principalement aux remboursements des intérêts d'emprunt..... | 17 200,00 |
| • Dépenses imprévues..... | 3 000,00 |
| • Virement à investissement..... | 78 290,00 |
| • Opérations d'ordre..... | 2 239,00 |
| TOTAL..... | 487 282,02 |



2 - Les recettes en euros

| | |
|---|-------------------|
| • Atténuation charges..... | 9 000,00 |
| • Produits qui comprennent les recettes de la cantine, garderie, redevances d'occupation du domaine public..... | 22 000,00 |
| • Impôts et taxes qui comprennent les impôts locaux, la taxe sur pylone et la taxe additionnelle aux droits de mutation et la compensation communautaire..... | 201 661,00 |
| • Dotations & subventions qui comprennent la dotation globale de fonctionnement et les dotations versées par l'état..... | 184 486,00 |
| • Autres produits qui correspondent aux revenus des immeubles (loyers)..... | 26 100,00 |
| • Produits financiers..... | 10,00 |
| • Excédent de fonctionnement reporté..... | 44 025,02 |
| TOTAL..... | 487 282,02 |



Le bu

1 - Le

- Charg
- Acqu
- Trava
- Carte
- Loger
- Nouv
- Bâtim
- Opér

TOTAL

2 - Les

- Repo
- Le FC
- Les s
- Les c
- Empr
- Vente
- Opér
- Taxe

TOTAL



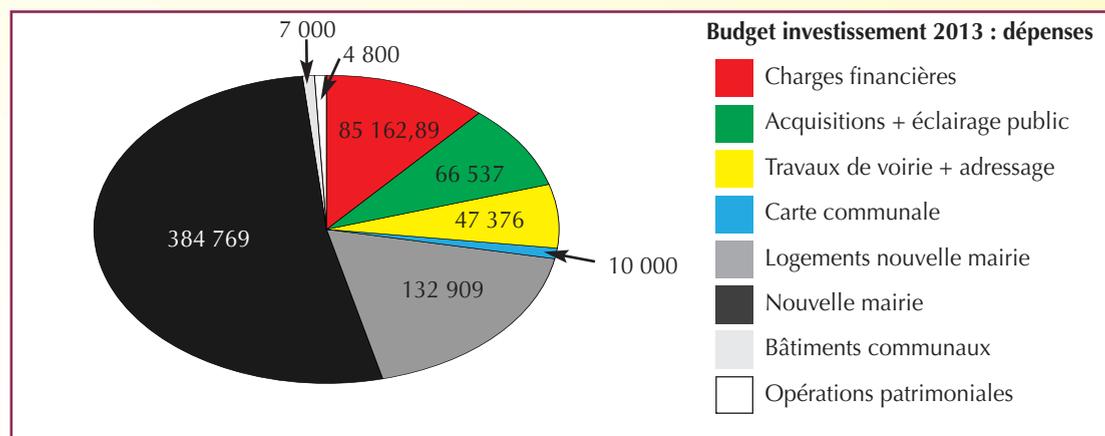
Vie de la commune

Budget 2013 : section investissement

Le budget d'investissement 2013 se compose comme suit :

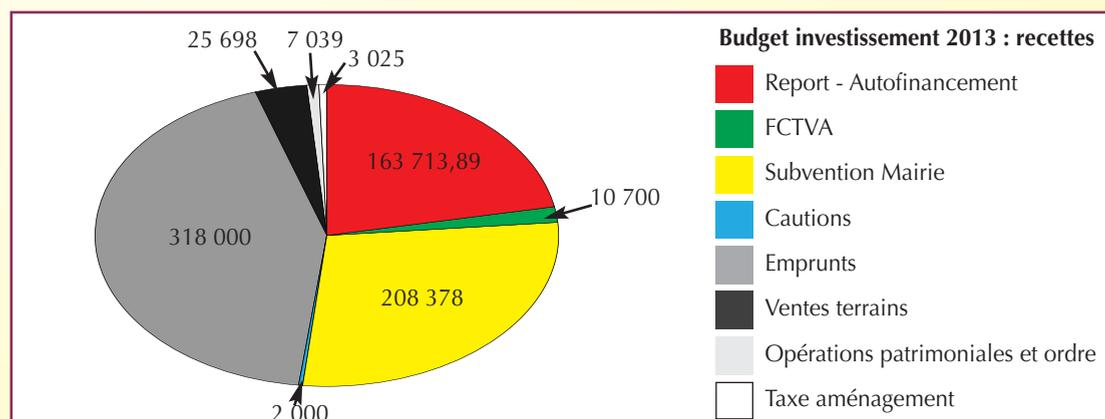
1 - Les dépenses en euros

| | |
|---|-------------------|
| • Charges financières : dette + déficit reporté..... | 85 162,89 |
| • Acquisitions : matériels divers + éclairage public..... | 66 537,00 |
| • Travaux de voirie + adressage des rues..... | 47 376,00 |
| • Carte communale..... | 10 000,00 |
| • Logements nouvelle mairie..... | 132 909,00 |
| • Nouvelle mairie..... | 384 769,00 |
| • Bâtiments communaux..... | 7 000,00 |
| • Opérations patrimoniales..... | 4 800,00 |
| TOTAL..... | 738 553,89 |



2 - Les recettes en euros

| | |
|---|-------------------|
| • Report - Autofinancement 2012/2013..... | 163 713,89 |
| • Le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA)..... | 10 700,00 |
| • Les subventions sur travaux nouvelle mairie et logements..... | 208 378,00 |
| • Les cautions..... | 2 000,00 |
| • Emprunts..... | 318 000,00 |
| • Ventes de terrains..... | 25 698,00 |
| • Opérations patrimoniales et d'ordre..... | 7 039,00 |
| • Taxe aménagement..... | 3 025,00 |
| TOTAL..... | 738 553,89 |



Sécurité routière

Les services de la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) ont rendu le résultat de leur étude sur la vitesse effectuée dans plusieurs hameaux de notre commune.

Cette étude a mis en évidence notre ressenti, et celui de nombreux habitants de la commune, c'est-à-dire qu'elle révèle des vitesses totalement invraisemblables avec des pointes à plus de 100 km/h dans la traverse du bourg. Il en va de même dans d'autres points de la commune.

Au vu de ces chiffres, la municipalité a décidé de mettre en place des ralentisseurs. Il ne s'agit pas là d'une quelconque sanction mais bien de garantir la sécurité des riverains, des personnes âgées et des enfants de notre commune.

Ces ralentisseurs sont pour certains déjà en place, l'un rue de la Maison Neuve, un autre à Cancellade et un dernier sera installé à l'entrée du bourg dès que les travaux de la future mairie seront achevés.

Nous comprenons que ces ralentisseurs sont une gêne pour tous les véhicules mais nous préférons privilégier la sécurité de nos concitoyens avant qu'un accident ne survienne.





Vie de la commune bis

Traitement de l'eau

La Communauté de Communes du Pays de Montsalvy achève la construction des stations de traitement de l'arsenic et de reminéralisation afin de traiter et d'améliorer la qualité des eaux destinées à la consommation.

Ces stations seront opérationnelles en septembre – octobre. Celle de Prunet est en cours de finalisation à Moynac en face du Moulin.

Comment cela fonctionne t-il ?

Traitement de l'arsenic

L'arsenic (As) est un constituant abondant dans la croûte terrestre. Les roches contiennent 99 % de l'arsenic présent dans l'environnement. Les roches volcaniques qui composent notre environnement représentent un milieu favorable à la présence de cet élément. L'eau se charge en les traversant et sa présence dans l'eau de consommation devient problématique car il présente une toxicité avérée en fonction de sa concentration.

Pour traiter ce paramètre, la Communauté de communes a opté pour l'oxyhydroxyde de fer FeO(OH), un matériau capable d'adsorber (retenir) l'arsenic. La mise en œuvre de ce procédé est simple, l'eau traverse un filtre chargé de ce matériau et l'arsenic est retenu. Ce matériau a une capacité d'adsorption très élevée et une fois saturé, le filtre doit être régénéré. Ce procédé de filtration de l'arsenic n'a aucune incidence sur le goût de l'eau traitée et ne dégage aucun composé chimique.

Reminéralisation

L'eau que nous buvons provient principalement de ressources souterraines. Chez nous, l'eau traverse un sol très pauvre en calcaire, par conséquent, le calcium dissous est très faible. L'eau est dite acide (PH) et agressive. Cette agressivité entraîne une corrosion prématurée des canalisations et un relargage du métal, du cuivre, voire même du plomb, dans les eaux usées. Afin de corriger ce déficit de minéralisation, l'eau traverse, après le traitement de l'arsenic, un filtre chargé de matériau calcaire, permettant une correction efficace de ces paramètres.

Désinfection

L'eau distribuée doit également répondre aux exigences réglementaires concernant les risques bactériologiques. Un traitement automatisé de dosage du chlore sera installé en fin de la filière de traitement, avant distribution.

Comment sera financé le fonctionnement ?

Après la mise en place des stations, il convient d'en assurer le fonctionnement.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy a proposé aux élus de la Communauté de prendre en charge le fonctionnement des stations. Il a déclaré « la Communauté de Communes a financé les investissements, elle doit en assurer le fonctionnement ».

Cette proposition a été validée par le conseil communautaire à la quasi-unanimité. Un bel exemple de mobilisation communautaire.

Comité des fêtes et des loisirs de Prunet



Lors de l'assemblée générale du 20 avril 2013, Monsieur Serge DONDRILLE a émis le souhait de quitter le poste de président qu'il tenait avec brio depuis la reconstitution du comité en 2005. Ainsi un nouveau bureau a dû être créé, Monsieur Vincent LARROUSSINIE a repris le flambeau et devient donc le nouveau président. Il est accompagné d'une équipe volontaire qui tient à poursuivre les idées de maintenir des activités permettant de dynamiser notre beau village. La fête patronale aura lieu le premier week-end du mois d'août (les 3 et 4 août), le programme n'étant pas encore arrêté, nous vous informerons par le traditionnel programme que vous trouverez dans vos boîtes aux lettres.

Le comité tient à remercier toutes les personnes qui ont permis de maintenir ces activités, à savoir :

- La mairie qui octroie une subvention exceptionnelle cette année de 1 000 € permettant d'envisager de plus amples activités.

- Monsieur Serge DONDRILLE pour son investissement personnel tout au long de ces 8 années.

- Tous les membres, tous les bénévoles et bien sûr toutes les personnes qui ont participé aux différentes activités.

